



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 MARS 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie ce mercredi 22 mars 2017 à 19h, sous la présidence de Monsieur Christophe PILCH, Maire.

Etaient absents excusés et avaient donné procuration: F. THERET – D. IANNONE
Etait absent : G. BLARY

Après avoir désigné Melle BERTIN, secrétaire de séance, et approuvé le procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2016, l'Assemblée passe à l'examen des différentes affaires portées à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Prend acte des décisions prises par délégation dans le cadre de l'Art. L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Par 28 voix pour et 1 abstention (M. FOSSIER) adopte le Débat d'Orientations Budgétaires présenté par Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire indique qu'avec le débat d'orientations budgétaires 2017, l'équipe municipale confirme la mise en œuvre du programme municipal.

La préparation du budget 2017 intervient dans un contexte économique national et international incertain, où nombre d'indicateurs sont hésitants et contradictoires. Le cadre budgétaire national associe les collectivités territoriales à l'effort national de redressement des comptes publics et met en place un renforcement des péréquations en direction des collectivités les plus défavorisées.

Il précise que dans ce contexte, le budget prévisionnel 2017 poursuit une double ambition : la recherche de la sobriété dans le fonctionnement de l'administration et la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement. Ce budget sera conforme aux engagements avec la volonté de garantir la qualité du service public et de faciliter la vie quotidienne des courriérois. Il devra permettre à la ville de maintenir son effort d'investissement tout en poursuivant son effort de rigueur de gestion, règle que la ville s'applique depuis de nombreuses années.

Il présente ensuite la situation financière de la commune en ce début d'année 2017 et informe l'Assemblée des différentes dépenses et recettes proposées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide les nouvelles conditions financières, à savoir le passage à taux fixe des prêts PLS indexés Livret A du Crédit Foncier de France, dans le cadre de la garantie d'emprunt accordée à Pas-de-Calais Habitat dans les opérations suivantes :
 - construction de 3 logements rue E. GAUDEFROY
 - construction de 8 logements rue des Fusillés
 - construction d'une maison d'accueil de personnes âgées dépendantes rue des capucines
- Décide de vendre à la SARL DRT NICOFER à DOURGES les métaux collectés par les agents des services techniques lors de certains travaux. Ces ventes donneront lieu à facturation et émission d'un titre de recettes au profit de la commune,
- Décide, afin de mettre à jour le tableau des emplois de la commune et de pouvoir assurer le déroulement de carrière des agents municipaux de modifier le tableau des emplois de la commune comme suit, à compter du 1^{er} avril 2017 :

Création :

- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe
 - 6 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
 - 3 postes d'agent de maîtrise principal
 - 3 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
 - 5 postes d'auxiliaire de puériculture principale de 1^{ère} classe
 - 5 postes d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe
 - 4 postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- Décide de créer 2 emplois d'animateur vacataire pour la journée du développement durable qui aura lieu à la ferme pédagogique le 14 mai 2017, et de fixer leur rémunération à 22.00€ brut par séance.
 - Décide d'exclure, de l'application des règles fixées par la délibération du 14 décembre 2016 relative au maintien du régime indemnitaire du personnel communal durant les périodes d'absences, les agents en arrêt pour raison de maladie le 1^{er} janvier 2017 et ce, jusqu'à la date à laquelle la possibilité d'adhérer au nouveau régime de prévoyance leur sera offerte, afin qu'ils ne subissent pas de perte de leur régime indemnitaire sans être en mesure de le garantir par le régime de prévoyance.
 - Décide pour des raisons administratives et de lisibilité, d'attribuer un nom aux bâtiments publics et résidences Pas-de-Calais Habitat suivants :
 - Ancienne bibliothèque : Alfred CARLIER
 - Foyer restaurant : Anne FRANK
 - Maison de la Solidarité : Andrée COASNE
- Résidences Pas-de-Calais Habitat
- rue M. TILLOY : Rosa PARKS
 - Rue des fusillés : Jean-Michel STECOWIAT
 - béguinage rue Salengro : Pierre MAUROY

- Décide d'incorporer de plein droit dans le domaine privé communal, l'immeuble sans maître sis 68 Rue Roger Salengro à Courrières, aujourd'hui en état d'abandon et présentant des risques au regard de la sécurité et de la salubrité publiques,
- Décide de s'opposer au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) à la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin (C.A.H.C) car il apparaît particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal cette compétence qui garantit aujourd'hui à la commune, une libre planification de son cadre de vie en fonction des spécificités locales, et lui permet de préserver selon ses propres objectifs, son patrimoine et ses paysages,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) pour permettre la levée de l'emplacement réservé n°3,
- Décide, considérant les évolutions législatives et réglementaires introduites notamment par la loi portant Engagement National pour l'Environnement dite loi « Grenelle II » du 12 juillet 2010, de procéder à la révision du P.L.U. et autorise Monsieur le Maire à sélectionner un bureau d'études qui mènera à bien cette révision,
- Autorise Monsieur le Maire, dans le cadre des travaux de rénovation de la salle de l'Harmonie dont le montant des travaux se décompose de la manière suivante :
 - Travaux : 725 000,00 € HT
 - Ingénierie: 40 850,00 € HT

A solliciter une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (F.S.I.L) auprès de la Préfecture et au titre du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) auprès de la C.A.H.C.

- Autorise Monsieur le Maire, dans le cadre des travaux de rénovation de la voirie départementale rue Roger SALENGRO dont le montant des travaux se décompose de la manière suivante :
 - Travaux : 387 904,50 € HT
 - Ingénierie: 22 858,33 € HT
 - Renforcement de la défense incendie : 50 000,00 € HT

A solliciter une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (F.S.I.L) et au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2017 auprès de la Préfecture.

- Autorise Monsieur le Maire, dans le cadre des travaux de démolition/reconstruction de la salle de sports Rabelais dont le montant des travaux se décompose de la manière suivante :
 - Travaux : 2 906 925,93 € HT
 - Ingénierie: 339 819,64 € HT

A solliciter une subvention auprès :

- du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)
- du Conseil Départemental du Pas-de-Calais,
- de la Préfecture du Pas-de-Calais au titre de la DETR et du Fonds de Soutien à l'Investissement Local

- Approuve conformément à l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin
- Adopte une motion relative au maintien du dispositif de délivrances des cartes nationales d'identité dans chaque commune.

Le Maire,



C. PILCH.